



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

**AVIS PUBLIC**

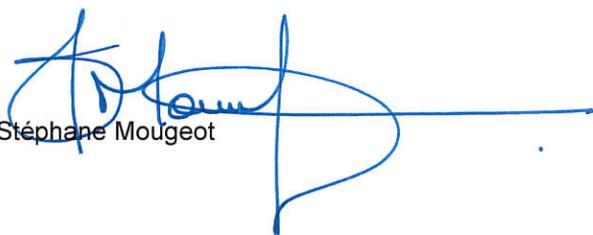
**est par la présente donné par le soussigné que:**

Le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté lors d'une séance régulière tenue le 17 mai 2018 par sa résolution 18-05-147, le règlement modifiant le règlement n° 225-15 décrétant une dépense et un emprunt de 1 150 000 \$ pour le paiement des coûts d'acquisition des droits fonciers, des honoraires professionnels et des coûts de construction d'un ponceau du chemin Riverside situé dans la municipalité de La Pêche.

Ledit règlement peut être consulté durant les heures normales de travail au bureau de la MRC sis au 216, chemin Old Chelsea à Chelsea, comté de Gatineau, Québec, J9B 1J4.

**Donné à Chelsea, ce vingt-deuxième (22<sup>e</sup>) jour du mois de mai 2018.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier,



Stéphane Mougeot